

# Union sacrée contre les réductions budgétaires

**Subventionnement des communautés religieuses** Inquiètes des coupes envisagées dès 2026, les Églises et la communauté israélite vaudoises ont écrit au Conseil d'État pour demander une rencontre avant la présentation du budget cantonal.

Lucas Vuilleumier Protestinfo

À peine un an après la signature de conventions de financement valables jusqu'en 2029, les Églises reconnues d'intérêt public du canton de Vaud se voient menacées par des réductions budgétaires dès 2026.

Dans le cadre de son plan d'assainissement des finances, le Conseil d'État envisage de revoir à la baisse les montants versés à l'Église évangélique réformée (EERV), à la Fédération ecclésiastique catholique (FEDEC-VD) et à la Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud (CILV).

Depuis 2025, ces trois communautés se partagent chaque année environ 63,5 millions de francs de subventions can-

tonales. L'EERV reçoit ainsi 33,4 millions de francs, la FEDEC 30,2 millions, tandis que 140'000 francs soutiennent la CILV.

## Lettre conjointe

Dans sa newsletter envoyée fin août, l'EERV a exprimé son étonnement, rappelant que la remise en cause de ces conventions «frapperait déjà l'exercice comptable 2026». Avec la FEDEC et la CILV, elle a adressé une lettre conjointe au Conseil d'État pour rappeler l'importance des missions dévolues légalement et exprimer son «incompréhension des mesures annoncées». Le Conseil synodal, organe exécutif de l'EERV, n'a pas souhaité commenter davantage.

Marie-Denise Schaller, présidente de la FEDEC, réagit avec

fermeté: «Nous avons signé une convention l'an dernier, censée nous garantir un financement sur cinq ans. Apprendre dès l'année suivante qu'il faudra baisser les montants, c'est un peu fort de café. Le Canton n'avait-il pas déjà eu connaissance des signaux annonçant son propre déficit?» Elle insiste sur le fait que les Églises n'ont pas contribué au déficit actuel de l'État, n'ayant bénéficié d'aucune augmentation significative malgré la hausse des besoins dans les écoles, les EMS et les prisons.

De son côté, Elie Elkaïm, président de la CILV, rappelle que les montants en jeu sont modestes pour sa communauté: «Une coupe représenterait pour nous moins d'une dizaine de milliers de francs, ce qui est évi-

demment sans commune mesure avec les Églises.» Il souligne toutefois que ce soutien reste essentiel: «Les subventions couvrent d'abord notre activité œcuménique. Malgré les coupes, nous n'arrêterons pas de nous engager dans le dialogue interreligieux pour autant et trouverons des solutions.»

## 1,8 million à la trappe

Jean-Luc Schwaar, directeur du Département des institutions, rappelle que cette éventualité figure bien dans la loi. «Les conventions signées avec les communautés religieuses, elles aussi, contiennent une clause qui permet, en cas de difficultés financières, d'appliquer l'article 33 de la loi sur les subventions. Celui-ci autorise un abattement

linéaire, applicable à toutes les subventions de l'État.»

La conseillère d'État Christelle Luisier précise pour sa part: «Les mesures que le Conseil d'État doit prendre dans le cadre du budget sont encore en discussion. La subvention aux Églises et à la CILV se monte à environ 64 millions et lors d'une rencontre avec leurs représentants en juillet dernier, nous les avons informées que cette subvention pourrait être réduite de 1,8 million.»

À propos des critiques de disproportion, elle rappelle que «constitutionnellement, le gouvernement doit présenter un projet de budget qui prévoit que les dépenses de fonctionnement de l'État soient couvertes par ses recettes avant amortissements,

c'est ce qu'on appelle le petit équilibre. Pour y arriver, et le Conseil d'État l'a déjà annoncé, des mesures devront être prises et ce qui importe est que les efforts qui seront demandés soient proportionnés par rapport à l'ensemble des décisions.»

## Le dialogue se poursuit

Enfin, face au souhait des communautés de relancer les échanges, Christelle Luisier précise que «le dialogue va se poursuivre lors d'une prochaine rencontre».

Le Conseil d'État présentera son projet de budget dans la seconde quinzaine de septembre, qui sera examiné par la Commission des finances. Le Grand Conseil devrait trancher en décembre.

## L'artiste et xénophobe Ted Robert s'est éteint mercredi

**Figure vaudoise** Le chansonnier de 81 ans n'est plus. Il fut plusieurs fois candidat à des élections pour afficher son rejet des étrangers.

Ted Robert est décédé ce mercredi à l'hôpital d'Orbe, a annoncé sa famille à la RTS. L'auteur-compositeur vaudois de 81 ans souffrait d'une maladie du foie foudroyante.

Né en 1943, Ted Robert (de son vrai nom Robert Gurtner) s'est lancé dans la chanson dans les années 60 après avoir exercé d'abord la profession de fromager. C'est en 1968 que son nom commence à apparaître dans les petites annonces des journaux pour des concerts dans des cafés et des petites salles et pour vendre directement ses cassettes audio et disques. Connu pour sillonner les marchés, foires et fêtes villageoises avec deux femmes choristes, il rencontre un certain succès en Suisse romande.

### «La vie au soleil»

En 1978, sa célèbre chanson «La vie au soleil» (disque de platine) narre les plaisirs simples des vacances sans nuages: «Pourquoi partir loin du pays pour aller chercher une place au soleil presque artificiel qu'il faut

dra payer?» Une question lourde de sens pour celui dont la notoriété se cantonne aux frontières de la Suisse francophone. Esquisse précoce des convictions qu'il proclamera des années plus tard dans ses campagnes électorales?

Acharné, le troubadour et fantaisiste gouaillieur se risque au septième art dans les années 80, comme producteur et acteur. «Garde mon souvenir» (1981) et «American Sosie» (1986) sont bâtis sur des scénarios en partie autobiographiques. Ces longs métrages étonnent plus par la capacité de Ted Robert à rassembler des budgets de production qu'à démontrer ses talents. Patron de café, à Châtel-Saint-Denis puis à Lausanne, place Chauderon, Ted Robert continue à tenir le micro pour ravir son public.

### La préférence nationale

Dans les années 90, il investit son capital de notoriété et de sympathie en se lançant dans l'arène politique. Le public découvre alors sa fibre xénophobe.



Ted Robert est mort des suites d'une maladie du foie (image d'archive). Jean-Paul Guinnard

Chantre de l'expulsion des étrangers, pourfendeur du multiculturalisme et apôtre de la préférence nationale, il figure sur la liste des Démocrates suisses (Action nationale) lors des élections fédérales de 1995. Plusieurs fois candidat au Conseil d'État vaudois et à la Municipalité de Lausanne, il ne dépasse jamais 1% des suffrages.

C'est parce qu'il se présente aussi dans plusieurs autres communes vaudoises qu'une réforme législative est adoptée en 2013 par le Grand Conseil. Surnommée la «lex Ted Robert», la nouvelle règle oblige un candidat à être domicilié dans la commune où il dépose sa candidature.

### Fusil McCul

Une autre empreinte que laisse Ted Robert est celle du pastiche qu'en a fait l'humoriste Yann Marguet sous les traits du personnage Fusil McCul, dans une chronique de Couleur 3 en 2019 et 2020.

Jérôme Cachin

PUBLICITÉ

TROUVE TES  
NOUVELLES LUNETTES  
À LAUSANNE.

Dès **CHF 48.50** –  
adaptées à ta vue  
et à ton style



Convenir d'un  
rendez-vous  
maintenant

fielmann

